

Les chèques tranSport relatifs à la saison 2015-2016 sont arrivés !

Les clubs concernés par ce dispositif, mis en place par le Conseil Régional d'Ile de France, ont reçu un courrier signé par Patrick KARAM, vice-président chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative du Conseil Régional leur demandant de prendre contact avec nous.

POUR RECUPERER VOS CHEQUES TRANSPORT :

Le ou la président(e) du club se déplace au siège de la ligue pendant les heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Si le ou la président(e) du club n'est pas disponible, il/elle peut mandater un ou une licencié(e) du club pour venir les chercher à sa place, à condition de lui fournir une procuration rédigée sur papier à entête du club et signée de sa main.



UN GRAND MERCI un Conseil Régional d'Ile de France pour cette opération qui permet d'aider les bénévoles et les dirigeants des clubs depuis déjà plusieurs années.

Les clubs bénéficiaires doivent renvoyer le listing d'émargement au prestataire de service à l'adresse indiquée sur le bordereau ou sur les chèques, surtout pas au Conseil régional.

ATTENTION

Ces chèques ont une date limite de validité (31 décembre 2017) donc ne tardez pas à venir les chercher.